

-----  
SECRETARIAT GENERAL  
-----

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT  
DE L'ETAT

Ouagadougou, le 30 OCT 2019

-----  
DIRECTION DE L'ORGANISATION  
DES CONCOURS

N° 19.0438 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE  
-----

**COMMUNIQUE**

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, sont déclarés admissibles par ordre alphabétique au concours professionnel de recrutement de dix (10) élèves Contrôleurs de la Garde de Sécurité Pénitentiaire, session 2019.

Ce sont :

**CONTRÔLEURS DE LA GARDE DE SÉCURITÉ PÉNITENTIAIRE**

**ADMISSIBLES**

N°ORDRE	NOM ET PRENOM (s)	MATRICULE	DATE NAISS.
1	BANDE THOMAS	222356	03/11/80
2	BANOGO DELWÊNDE NESTOR	113329	05/04/81
3	DABRE SAYOUBA	213611	30/12/80
4	DOUBARE SIBIRI	213627	31/12/82
5	OUARI AMADOU	248077	31/12/84
6	OUEDRAOGO SOUMAÎLA	248104	31/12/90
7	SANOGO BOUKARE	112957	24/07/83
8	SERE AMADOU	213652	01/09/76
9	SOMA WANHAMAI	213653	31/12/79
10	SOME TIEROU MARC	222434	25/04/83
11	SOULI STEPHANE	262684	31/12/89
12	TAPSOBA NOREGMA HONORE	248159	16/05/86
13	THIOMBIANO ADAMA	222295	09/04/84
14	THIOMBIANO ADAMOU	229752	17/03/83
15	TIAHO NAMAHOURA	262680	31/12/91

Arrêté la présente liste à 15 nom(s).

## CONTRÔLEURS DE LA GARDE DE SÉCURITÉ PÉNITENTIAIRE

Par ailleurs, les candidats déclarés admissibles sont invités à déposer leur dossier physique conformément aux communiqués d'ouverture du concours au plus tard quinze (15) jours après la publication du résultat provisoire auprès de:

- l'Agence Générale de Recrutement de l'Etat pour les candidats de la région du Centre;
- la Direction Régionale de la Fonction Publique pour les candidats des autres régions.

L'admission ne sera effective qu'après la validation du dossier.

Pour le Ministre et par délégation,  
le Secrétaire général

  
**SOULEYMANE LENGANE**

